

Où déposer les déchets ?

Vous pouvez déposer vos déchets gratuitement dans la déchèterie de votre zone d'activités.

> Zone 1 : Lamanon

D17d - Route de la Provence,
près du passage à niveau
Tél. : 04 90 58 99 95
Professionnels de Lamanon,
Eyguières et Sénas

> Zone 2 : Mallemort

D561 - Le Pont de la Tour
13370 Mallemort
Tél. : 04 90 59 44 71
Professionnels de Mallemort, Alleins,
Vernègues et Charlevat

> Zone 3 : Pélissanne

D17 - Route d'Eguilles
13330 Pélissanne
Tél. : 04 90 55 64 86
Professionnels de Pélissanne, Aurons et La Barben

> Zone 4 : Salon-de-Provence

D113 - Route de Marseille
13300 Salon-de-Provence
Tél. : 04 90 42 36 88
Professionnels de Salon-de-Provence et Lançon-de-Provence

> Zone 5 : La Fare-les-Oliviers

CD19 - La Vautubière
13580 La Fare-les-Oliviers
Tél. : 06 72 48 97 77
Professionnels de La Fare-les-Oliviers et Velaux

> Zone 6 : Rognac

Quartier Les Fouitades - 13340 Rognac
Tél. : 04 42 02 67 50
Professionnels de Rognac et Berre l'Etang

> Zone 7 : Saint-Chamas

Zone Industrielle des Plaines Sud
13250 Saint-Chamas
Tél. : 04 42 48 53 94
Professionnels de Saint-Chamas



info +
04 90 44 77 90
dechets@agglopoie-provence.org

AGGLOPOLE
Provence
Communauté d'Agglomération
Salon - Etang de Berre - Durance

Déchèteries

> Nos déchets ont un avenir



Stratis (stratis.fr) • 2/12 • Photos : Agglopoie Provence / J.-N. Lanthiez, Eco-emballages, Stratis • Imprimé sur du papier recyclé

www.agglopoie-provence.fr

Alleins • Aurons • La Barben • Berre l'Etang • Charlevat • Eyguières
La Fare les Oliviers • Lamanon • Lançon-Provence • Mallemort • Pélissanne
Rognac • Saint-Chamas • Salon-de-Provence • Sénas • Velaux • Vernègues

L'AVENIR
se prépare
ENSEMBLE



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Un service gratuit pour les professionnels

➔ Accès déchèteries

L'accès aux déchèteries est gratuit sur l'ensemble du territoire pour les professionnels de la communauté d'agglomération Agglopolo Provence. Vous pouvez déposer les déchets qui ne sont pas collectés avec les ordures ménagères, pour qu'ils soient triés et orientés vers les filières les plus appropriées.

➔ Conditions d'accès

Vous devez justifier l'adresse de votre entreprise :

> **Pour les entreprises domiciliées sur le territoire d'Agglopolo Provence**, une carte d'accès est à retirer sur présentation d'un extrait KBIS.

Vous pouvez retirer votre carte d'accès aux services techniques pour Rognac et Berre ; à la police municipale pour Sénas ; à l'antenne administrative face à la déchèterie pour Mallemort, Alleins, Vernègues et Charleval ; en mairie pour les autres communes.

> **Pour les entreprises non domiciliées sur le territoire d'Agglopolo Provence**, mais effectuant des travaux ou des activités sur ce territoire, une attestation tamponnée par la commune doit être présentée au gardien de la déchèterie (renseignez-vous auprès de la mairie pour connaître le contenu de l'attestation).

➔ Déchets autorisés



DECHETS VERTS



BOIS



FERRAILLES



ENCOMBRANTS



BATTERIES - PILES



GRAVATS



CARTONS



Tous ces déchets seront valorisés

Ces déchets seront traités mais ne peuvent pas être valorisés

La protection de l'environnement et le traitement des déchets sont une préoccupation pour chacun d'entre nous. La déchèterie permet de recycler, traiter ou stocker les déchets qui ne peuvent pas être collectés avec vos ordures ménagères.

Déchets non autorisés*

Ne peuvent être déposés à la déchèterie :

- Les déchets issus de procédés industriels
- Les déchets alimentaires et l'amiante
- Les déchets de plâtre

Déchets limités*

- Les déchets électriques et les déchets toxiques seront acceptés occasionnellement et dans la mesure où ils ne sont pas issus de l'activité même de l'entreprise. Par exemple, une entreprise de maçonnerie pourra déposer le téléphone hors d'usage de son secrétariat. A l'inverse, un magasin de fournitures informatiques ne pourra pas déposer des écrans d'ordinateurs.

*Liste non exhaustive

➔ Conditions d'utilisation

Lors de votre dépôt, vous devez :

- Vous présenter avec votre carte de déchèterie
- Limiter vos dépôts à la déchèterie à 2m³ par jour et par entreprise.
- Vérifier que les déchets que vous souhaitez déposer pourront être traités dans la déchèterie en question.
- Vous présenter dans votre déchèterie du lundi au vendredi.
- Déposer vos déchets avec un véhicule dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes.

➔ Info +

Pour des déchets trop spécifiques ou des quantités trop importantes, vous avez la possibilité de contacter le service collecte et traitement des déchets d'Agglopolo Provence au **04 90 44 77 90**, qui pourra vous renseigner sur les filières d'éliminations adéquates.

Dans tous les cas, n'oubliez pas que le gardien est là pour vous accueillir, vous guider et répondre à vos questions.

➔ Horaires

Dépôts non autorisés les week-ends.

	Lundi	-	14h-18h
Été*	Du mardi au vendredi	8h-12h	14h-18h
Hiver*	Lundi	-	13h30 - 17h30
	Du mardi au vendredi	8h30-12h	13h30 - 17h30

*Horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre / Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars.
Déchèterie fermée les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

➔ Idée pratique

Pensez à trier vos déchets au moment du chargement pour gagner du temps lorsque vous les déposerez en déchèterie.

